MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

LE MONTJOIE

Le petit journal de notre municipalité

NOVEMBRE 2019

HÔTEL DE VILLE
1425, Route 340,
Saint-Télesphore QC J0P 1Y0
Téléphone (450) 269-2999
Télécopieur (450) 269-2257
st-telesphore@xittel.ca

Lors de panne d'électricité, Internet ou téléphonie, vous pouvez joindre la Municipalité aux numéros 450-269-2257 ou 450-269-3247

HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

HORAIRE DES FÊTES
Le bureau municipal sera fermé à compter de midi le 20 décembre 2019 jusqu'au 3 janvier 2020 inclusivement

TABLE DES MATIÈRES

Affaires municipales	2
Sécurité incendie et civile	3
Travaux publics et urbanisme	5
Déneigement	6
Loisirs et vie communautaire	11
Calendrier	12

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK
Facebook.com/saint-telesphore
ou sur notre site Web au
www.saint-telesphore.com

MOT DU MAIRE

J'aimerais vous inviter tous et toutes à notre dîner de Noël qui aura lieu dimanche le **8 décembre dès 11h30** au Centre communautaire. Je tiens à remercier personnellement tous les bénévoles qui ont déjà commencé la préparation de cet événement festif. Sans eux, je ne pourrais faire de cette journée une réussite.

Le dîner de Noël est offert par la Municipalité. Le dépouillement des cadeaux est offert par la Municipalité et organisé par OTJ. Nous vous attendons en grand nombre.

L'arrivée hâtive de la neige nous met rapidement dans l'ambiance des Fêtes.
Il me fera plaisir de vous rencontrer à notre dîner de Noël.

Yvon Bériault, maire.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances ordinaires du Conseil ont lieu les 2e mardis du mois.
La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le **10 décembre 2019** à 19h30.

La séance d'adoption du budget se tiendra le 17 décembre 2019 à 19h30.

Les séances du conseil se tiennent à la salle du Centre communautaire.
Tous les citoyens sont les bienvenus. Après la séance, vous êtes invités à échanger avec les membres du conseil.

Les procès-verbaux des séances municipales peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-telesphore.com.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER(ÈRE) ADJOINT(E)

2e concours
Poste permanent, temps plein
Avantages sociaux

Consultez le site Internet de la municipalité au http://saint-telesphore.com/category/offres-demplois/ pour la description détaillée du poste offert.

Vous croyez avoir toutes les exigences requises ? De nouveaux défis dans le monde municipal vous intéressent ? Si oui, faites parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation par courriel à l'adresse suivante : dg-st-telesphore@xittel.ca.

Seul les candidatures retenues seront contactées.

DÉCÈS DE MARIELLE BOURGON (NÉE MC SWEEN) 1945 - 2019

C'est avec regret que nous avons appris le décès de Marielle. Elle était impliquée auprès de la Municipalité depuis de nombreuses années. Elle a été conseillère de 2003 à 2007. Elle a occupé plusieurs fonctions lors d'élections municipales. Depuis quelques années, elle était secrétaire surnuméraire pour la Municipalité. N'oublions pas son implication bénévole au sein de l'organisation municipale et d'organismes. J'ai eu grand plaisir à travailler avec elle. Les employés ainsi que les membres du Conseil souhaitent leur sincères condoléances à Jules, son tendre époux ainsi qu'à toute sa famille.

DÎNER ET DÉPOUILLEMENT DE NOËL

La municipalité vous invite à assister le 8 décembre prochain à son dîner annuel de Noël à partir de 11h30.

Ce repas est réservé et gratuit pour tous les résidents et contribuables de la municipalité.

Pour profiter du dîner et des cadeaux du Père Noël ,confirmez votre présence et le nombre de personnes, en téléphonant au bureau municipal au 450-269-2999 poste 3162 **au plus tard le 29 novembre.** Donnez l'âge et le sexe pour tous les enfants.

Guignolée

Lors du dîner annuel de la municipalité, les denrées non-périssables, dons par chèque ou autres seront amassés et acheminés au Centre d'action Bénévole Soulanges. Cet organisme vient en aide aux plus démunis, en préparant des « paniers de Noël » remplis d'aliments non-périssables.

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE SOULANGES

Le CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE SOULANGES offrira encore une fois cette année, plus de 300 paniers de Noël aux familles démunies.

Voici les différentes façons de contribuer à cet événement annuel :

- En apportant vos denrées non périssables au CAB Soulanges ou au Centre communautaire de la municipalité.
- En offrant de votre précieux temps en tant que bénévole.
- En parrainant une famille de la région.

Pour plus de renseignements, composez le 450-265-3134.

L'équipe du CAB vous remercie de votre aide et nous vous souhaitons un merveilleux temps des fêtes rempli d'amour et d'entraide.

LE CHAUFFAGE AU BOIS

Chaque année au Québec, il survient environ 235 incendies causés par une mauvaise installation ou une utilisation inadéquate des appareils de chauffage au bois (poêle et foyer). Ces incendies, en plus de faire de nombreuses victimes (blessures et décès), entraînent des pertes matérielles considérables évaluées à 50 000 $ par incendie. Les conseils suivants visent à réduire les risques d'incendie de chauffage :

- Si vous vous apprêtez à faire l'acquisition d'un appareil de chauffage au bois, vérifiez que le sceau de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR) ou de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (US/EPA) apparaisse sur l'appareil que vous voulez acquérir. Ces appareils certifiés réduisent de façon marquée les émissions polluantes de fumée et de cendre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la maison.
- Il est fortement suggéré de faire installer votre foyer ou votre poêle à bois ainsi que la cheminée par un professionnel.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Marc-André Dubé, au 450-802-2468.

HALLOWEEN

Le 31 octobre dernier, le service de Sécurité incendie de la municipalité de Saint-Télesphore a assuré la sécurité dans les rues en plus de distribuer des bonbons. Plus de 60 petits monstres, super-héros et princesses sont passé dans les rues pour cette occasion.
Merci à nos bénévoles.

PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

Ministère de la Sécurité publique Québec

Ce plan fait partie des décisions adoptées par le conseil municipal en vue d'avoir un état de préparation optimal pour faire face aux différents aléas qui peuvent survenir chez nous et ce, dans le but d'assurer la protection de nos citoyens en cas de sinistre.

Ce plan permet ainsi de répondre aux besoins et aux exigences du Ministère de la Sécurité publique (2018), particulièrement avec l'objectif de se conformer au *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*.

Il est très important que notre municipalité soit bien préparée afin d'intervenir rapidement et efficacement pour atténuer les impacts du sinistre sur la collectivité.

URGENCES

9-1-1 Feu, ambulance, police
8-1-1 nfo-Santé
5-1-1 Transport Québec pour les routes 340 et 325. Toute urgence ou plainte.
3-1-1 Appels urgents nécessitant une intervention municipale en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville, notamment les entraves de la route, les voies de circulation endommagées et tout autre problème de nature urgente.
2-1-1 Informations sur les services communautaires

COLLECTE DES FEUILLES MORTES

Le prochain ramassage des feuilles mortes se fera le mercredi 20 novembre 2019.

TRAVAUX DE REMBLAI, PONCEAU, FOSSÉ

Si vous désirez effectuer des travaux de remblai, d'installation d'un ponceau ou de remplissage d'un fossé, il est important de vérifier auprès de la municipalité si ce projet requiert un permis de construction. De cette manière, la municipalité pourra s'assurer de la conformité des travaux qui seront effectués, en fonction des règlements de votre zonage.

De plus, **si vous effectuer des travaux dans l'emprise municipale,** vous devez obligatoirement obtenir l'autorisation de la municipalité.

Pour toute demande de permis ou d'information, notre nouvel inspecteur, responsable de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Louis Halde, se fera un plaisir de vous servir.

N'hésitez pas à communiquer avec lui au 450-269-2999 ou par courriel à l'adresse suivante : urbanisme-st-telesphore@xittel.ca.

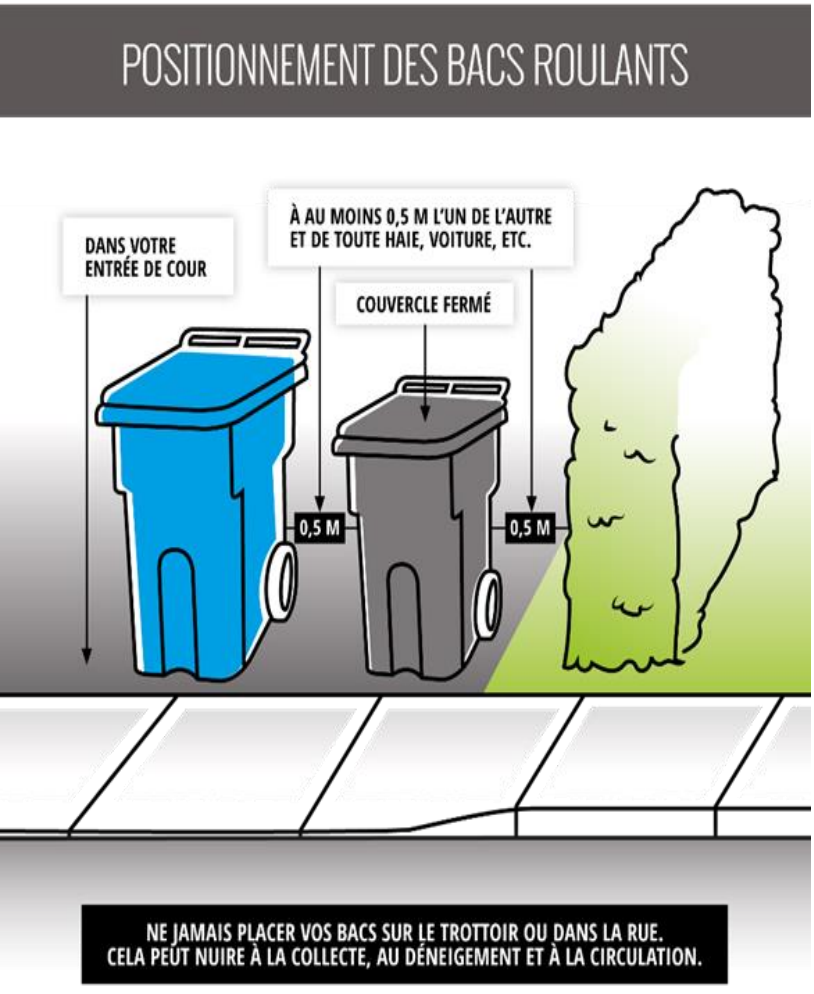

BOÎTE AUX LETTRES RURALE

Si vous résidez en bordure d'un chemin rural, vous devez vérifier l'aménagement de votre boîte aux lettres.

L'ouverture de votre boîte aux lettres doit être à une distance de 0,2 à 0,3 mètre de la limite de l'accotement (ou du bord de la chaussée s'il n'y a pas d'accotement).

Si la boîte aux lettres n'est pas installée **convenablement** et n'est pas protégée contre les opérations de déneigement, la Municipalité ne vous dédommagera pas pour les bris causés.

STATIONNEMENT INTERDIT LA NUIT L'HIVER

La Municipalité compte sur votre collaboration et tient à rappeler aux citoyens que le règlement sur le stationnement stipule :

« Nul ne peut stationner ou immobiliser un véhicule routier sur la voie publique entre minuit et 7h, du 15 novembre au 1er avril, inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité. »

ABRI TEMPO

Selon le règlement de zonage numéro 282-09, les citoyens de Saint-Télesphore peuvent installer un abri d'auto temporaire du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante.

Toutefois, certaines conditions s'appliquent. Il est donc primordial de faire une demande de certificat d'autorisation auprès de la municipalité avant toute installation. Communiquez avec Louis Halde, inspecteur municipal, responsable de l'urbanisme et de l'environnement, au 450-269-2999.

PLAINTES - DÉNEIGEMENT

Pour toute plainte ou demande d'intervention, communiquez directement avec l'hôtel de ville. Un suivi sera immédiatement acheminé aux bons responsables, selon leur juridiction ou leur mandat.

Pour une plainte en dehors des heures d'ouverture, composez le 3-1-1 sur les routes municipales ou le 5-1-1 sur les routes 340 et 325.

LE SAVIEZ-VOUS?

POUVOIR DE LA MUNICIPALITÉ DE PROJETER LA NEIGE SUR LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

La période hivernale étant déjà à nos portes, il n'est pas sans intérêt de rappeler que la *Loi sur les compétences municipales* prévoit expressément le pouvoir des municipalités locales de projeter la neige, qui recouvre une voie publique, sur les terrains privés contigus.

« 69. Toute municipalité locale peut projeter la neige qui recouvre une voie publique sur les terrains privés contigus. »

Au sens de cette loi, une voie publique «*inclut toute route, chemin, rue, ruelle, place, pont, voie piétonnière ou cyclable, trottoir ou autre voie qui n'est pas du domaine privé, ainsi que tout ouvrage ou installation, y compris un fossé, utile à leur aménagement, fonctionnement ou gestion* » (art. 66).

HORAIRE DE LA PATINOIRE DE SAINT-TÉLESPHORE

Selon les conditions climatiques, la patinoire sera disponible du 15 décembre 2019 au 15 mars 2020.

SAMEDI ET DIMANCHE	10 H 00 À 14 H 00	PATIN
	14 H 00 À 18 H 00	HOCKEY
	18 H 00 À 20 H 00	PATIN
	20 H 00 À 22 H 00	HOCKEY
LUNDI AU VENDREDI	10 H 00 À 19 H 30	PATIN
	19 H 30 À 22 H 00	HOCKEY

SOUPER DE L'ÂGE D'OR

Samedi, le 16 novembre prochain à la salle communautaire aura lieu le souper de l'Âge d'Or.

Le souper sera servi à 18h00 et sera suivi d'une soirée dansante.

Bienvenue à tous.

REPAS PARTAGÉS

Les repas partagés reprendront leurs activités mercredi le **11 décembre** prochain à midi au Centre communautaire de Saint-Télesphore. Bienvenue à tous.

Pour informations : Micheline Lamarche
450-269-3272

SOUPER SPAGHETTI

LEVÉE DE FONDS POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE DE SOULANGES

Le souper spaghetti annuel au profit de l'école primaire Soulanges aura lieu le 19 décembre 2019 au Centre communautaire de Saint-Télesphore. Le souper sera servi de 17h00 à 18h30 suivi d'une pièce de théâtre. Prix de présence, prix de tirage, tirage moitié-moitié et plus encore!

Le cout des billets: 13.00$ par adulte
7.00$ par enfant (6-13 ans)

Les billets sont disponibles à la porte ou à l'avance en communiquant avec Rosemary au 450-526-0508

CALENDRIER MUNICIPAL
NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2019

Séance du conseil 10 décembre 2019 19h30

Collecte résidus alimentaires	Collecte Récupération	Collecte déchets domestiques	Collecte Objets volumineux	Bocce/ Croquet/ Patinoire	Collecte Feuilles/ Stationnements interdits	Repas partagés/ Dîner de Noël	Âge d'Or/Souper spaghetti

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
10 novembre	11	12 Conseil municipal	13	14	15	16 **Souper Âge d'Or**
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
1 décembre	2	3	4	5	6	7
8 Dîner de Noël	9	10 Conseil municipal	11	12	13	14
15	16	17 Conseil municipal Adoption du budget	18	19 Souper spaghetti petite école	20	21